

# RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE

## ENTREPRISES DU BÂTIMENT

**LA GARANTIE RC DÉCENNALE** est une garantie légale dans le secteur du BTP. Elle couvre la réparation de tous les dommages affectant la solidité de l'ouvrage ou le rendant impropre à sa destination.

La durée de cette garantie est de 10 ans à compter de la réception des travaux. Cette obligation répond à la loi n°78.12 du 4 janvier 1978 dite "Loi Spinetta".

En outre, la responsabilité civile de l'assuré peut être recherchée pour tous les dommages causés lors de l'exercice de son activité professionnelle : dommages matériels ou immatériels, faute inexcusable, accidents corporels, entre autres.

### POUR QUI ?

- Les réalisateurs du bâtiment, en France Métropolitaine, hors Corse et DROM COM
- Les entreprises de construction réalisant un chiffre d'affaires d'1 million d'euros et plus, et dont la part de sous-traitance n'excède pas 50 % du chiffre d'affaires

### NOS SOLUTIONS

Notre contrat d'assurance **responsabilité civile décennale** comprend les garanties indispensables :

- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle avant et après réception
- Responsabilité Civile Décennale obligatoire
- Responsabilité Civile Décennale en tant que sous-traitant
- Responsabilité Civile Décennale pour ouvrage non soumis à l'obligation d'assurance
- Bon fonctionnement des éléments d'équipement
- Dommages en cours de chantier
- Défense pénale et recours



Scannez le QR Code pour rencontrer vos contacts chez VHV Assurance

### RISQUES NON RECHERCHÉS

Ne sont pas recherchés les risques suivants :

- Les entreprises fortement sinistrées,
- Les entreprises en difficulté financière (ou fragiles financièrement),
- Les entreprises réalisant des fondations spéciales,
- Les entreprises réalisant principalement des travaux d'étanchéité,
- Les entreprises réalisant principalement des ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance (génie civil),
- Les contractants généraux,
- Les concepteurs (et associés) réalisant des prestations intellectuelles dans le domaine du bâtiment,
- Les constructeurs de maisons individuelles,
- Les fabricants et négociants de matériaux de construction.



### POURQUOI NOUS CHOISIR ?

- **Une expertise** reconnue, forte d'un siècle d'expérience en Assurance Construction en Allemagne : le groupe compte 4.000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 3,738 milliards d'euros en 2021
- **Une tarification** sur mesure et personnalisée
- **Une souplesse** dans la gestion et le fonctionnement du contrat
- **Une équipe** expérimentée, réactive, disponible et à l'écoute
- **Une succursale** en Libre Etablissement, membre de la CRAC, assureur de Risques d'Entreprises qui distribue sur le marché français des contrats : Responsabilité Civile Décennale, Police de Chantiers, Responsabilité Civile Générale et Dommages aux Biens